

Au port du Dellec, la Ville de Plouzané et l'Association des plaisanciers (APDD) s'engagent ensemble pour préserver le milieu marin.

Afin d'anticiper les futures obligations réglementaires, l'ensemble des lignes de mouillage va être remplacé par un système écologique innovant, respectueux des herbiers de zostères et soutenu par un financement exceptionnel.

LES ZOSTÈRES MARINES, UN TRÉSOR DISCRET

- Favorisent la biodiversité
- Stabilisent les sédiments
- Améliorent la qualité de l'eau
- Captent du carbone

UN FINANCEMENT EXCEPTIONNEL À 80 %

Coût total du projet :
39 706 €

Subventions obtenues :

- Fonds vert (État) :
11 911,80 € (30 %)
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 19 853 € (50 %)

La Ville de Plouzané accompagne également le projet :

- Prise en charge à 100 % des mouillages de transit (visiteurs)
- Participation à hauteur de 15 % du reste à charge

Les mouillages des plaisanciers restent, comme aujourd'hui, sous leur responsabilité.

Biodiversité marine

RENOUVELLEMENT DES LIGNES DE MOUILLAGE DU DELLEC

UNE ZONE DE MOUILLAGE STRATÉGIQUE

La Zone de Mouillage et d'Équipement Légers (ZMEL) du Dellec compte 115 mouillages. Sa gestion est confiée à l'Association des plaisanciers du Dellec (APDD), tandis que la Ville de Plouzané en est concessionnaire, titulaire de l'Autorisation d'Occupation

Temporaire (AOT) délivrée par l'État. D'ici 2026-2027, l'ensemble des lignes de mouillage sera renouvelé afin de répondre aux nouvelles exigences environnementales imposées aux aires marines protégées. ●

PROTÉGER UN ÉCOSYSTÈME FRAGILE

La ZMEL du Dellec est en grande partie située sur un herbier de zostères marines, un habitat naturel essentiel à la biodiversité. Ces herbes marines jouent un rôle clé pour de nombreuses espèces :

nourricerie, refuge, reproduction. Or, les chaînes traditionnelles des corps morts raclent le fond marin et provoquent l'arrachage progressif de ces herbiers, fragilisant durablement l'écosystème. ●

